

Encourager l'excellence sportive

DES AIDES DÉPARTEMENTALES POUR LES SPORTIFS ET LES CLUBS



Individuel ou collectif, amateur ou professionnel, le sport de haut niveau fait beaucoup pour l'image des Alpes de Haute-Provence.



©

ADT04

Les bourses individuelles

Elles sont destinées aux sportifs de haut niveau et espoir des Alpes de Haute-Provence (licenciés et résidents), inscrits sur les listes ministérielles.

EN DÉTAIL

- Le montant varie selon la situation de l'athlète : Espoir (250 €), Jeune (600 €), Senior (600 €), Élite (1000 €).
- Étudiant (secondaire ou supérieur) : bourse majorée de 150 €.
- Pour faire une demande : télécharger et compléter le formulaire de demande de bourse en ligne, dans un délai de 3 mois après la publication au JO des arrêtés ministériels relatifs aux listes des sportifs de haut niveau et des sportifs espoirs.

20

SPORTIFS ET SPORTIVES

de haut-niveau aidés en 2014 par le Conseil départemental

L'aide aux clubs

Une aide forfaitaire de fonctionnement peut être attribuée aux clubs de sports collectifs masculins et/ou féminins qui évoluent...

- dans l'un des deux plus hauts niveaux de championnat régional : 5000 € (1er niveau), 2000 € (2e).
- ou dans l'un des trois plus hauts niveaux de championnat amateur national : 20 000 € (1er niveau), 15 000 € (2e), 10 000 € (3e).

- Pour faire une demande : télécharger et compléter le formulaire de demande de subvention aux associations en ligne avant le 31 août de l'année sportive concernée.

10

ÉQUIPES

aidées en 2014 par le Conseil départemental



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)